

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE
M.R.C. DE TÉMISCOUATA**

Séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Athanase, convoquée par monsieur Marc Leblanc, directeur général et secrétaire-trésorier pour être tenue à huis clos au lieu ordinaire des séances le lundi 21 décembre 2020 à 19h30, à laquelle sont présents : Madame Andrée Lebel, Messieurs Pierre Després, Claude Patry et Denis Patry tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire André St-Pierre de même qu'en présence du directeur général et secrétaire-trésorier Marc Leblanc.

Sièges no 1 et 2 : Postes vacants

L'avis de convocation pour cette assemblée extraordinaire a été signifié tel que requis par les dispositions du *Code municipal* [RLRQ, c. C-27.1], le tout tel qu'il appert du certificat de notification d'un avis spécial émis par le directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité en date du 16 décembre 2020 et déposé aux archives de la municipalité

ORDRE DU JOUR

1. Prière et mot de bienvenue
2. Vérification de la conformité de la convocation
3. Vérification du quorum
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Première période de questions
6. Dépôt et adoption du budget 2021 de la municipalité et du plan triennal d'immobilisation 2021-2022-2023
7. Reconduction du contrat de travail du directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité
8. Deuxième période de questions
9. Clôture de la séance

2019-12-157 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Madame Andrée Lebel et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et donné dans l'avis de convocation daté du 16 décembre 2020.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance se tenant à huis clos, aucune personne n'est présente dans l'assistance.

2019-12-158 DÉPÔT ET ADOPTION DU BUDGET DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2021 ET DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2021, 2022 ET 2023

ATTENDU QUE le conseil doit préparer et adopter le budget pour le prochain exercice financier de l'année 2021;

ATTENDU QUE l'article 954 du *Code municipal* [RLRQ, c. C-27.1] stipule que le budget de la municipalité doit prévoir un budget équilibré, soit des revenus égaux aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU QUE l'article 953.1 du *Code municipal* [RLRQ, c. C-27.1] stipule que la municipalité doit adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Patry et adopté à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil prend acte du dépôt, par le directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité, du budget de la municipalité pour l'année financière 2021 et du plan triennal d'immobilisation pour les exercices financiers 2021,2022 et 2023;

QUE le conseil adopte le budget *DÉPENSES* qui suit pour l'année financière 2021 :

<u>DÉPENSES</u>	
Administration générale	273 790
Sécurité Publique	73 470
Transport	369 298
Hygiène du milieu	51 627
Urbanisme et mise en valeur du territoire	23 680
Loisirs & culture	49 148
Frais de financement	162 300
TOTAL DES DÉPENSES	1 003 313

QUE le conseil adopte le budget *REVENUS* qui suit pour l'année financière 2021 :

<u>REVENUS</u>	
TAXES GÉNÉRALES	210 153
SÛRETÉ DU QUÉBEC	20 915
FINANCEMENT – LOISIR MUNICIPAL	23 426
RÈGLEMENT # R144-2012 EMPRUNT COMPLEXE	31 372
TAXES SECTEUR – LAC DES HUARDS	765
TENANT LIEU DE TAXES FONCIÈRES	3 800
VIDANGES & RECYCLAGE	31 202

VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUE	17 800
TERRES PUBLIQUES	90 708
ÉCOLES PRIMAIRE – SECONDAIRE	3 800
PÉRÉQUATION & DOTATION SPÉCIALE DE FONCT.	122 522
TENANT LIEU DE TX FONCIÈRES (POSTES CANADA)	500
AMENDES ET PÉNALITÉS	50
VENTE DE BACS	100
REDEVANCE ÉOLIENNE	25 000
TÉLÉCOPIE	10
LICENCES & PERMIS	750
DROIT DE MUTATION IMMOBILIÈRE	3 000
INT. BANQUE & PLACEMENT	100
INT. ARRIÉRÉS DE TAXES	1 000
PHOTOCOPIES - AUTRES	150
LOCATION DE SALLE	500
CARTES DE SAISON PATINOIRE	300
REVENUS DE BAR	100
AUTRES REVENUS CDL	500
REMBOURSEMENT IMMATRICULATION	135
CARRIÈRE & SABLIERE	5 000
CAUREQ	800
ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER (SUBVENTION)	200 000
SANTÉ BIEN-ÊTRE COVID 19 (SUBVENTION)	4 929
ACT. RÉCRÉATIVES – SUBV. CHAPITEAU	2 386
ACTIVITÉS CULTURELLES	100
CHEMIN DOUBLE VOCATION (SUBVENTION)	25 000
TECQ 2019-2023 (SUBVENTION)	132 740
SUBVENTIONS FDT ET AUTRES PROGRAMMES	30 000
PPA/CE (SUBVENTION)	15 000
AUTRES (PONCEAUX)	2 500
TOTAL DES REVENUS ET DES AFFECTATIONS	1 003 313

REVENUS :	1 003 313 \$	DÉPENSES :	1 003 313 \$
EXCÉDENTS DES REVENUS SUR LES DÉPENSES :			0 \$

QUE le conseil adopte le programme triennal des immobilisations de la municipalité pour les exercices financiers 2021, 2022 et 2023 qui se répartit comme suit :

Total des dépenses anticipées :

- ❖ 2021 475 000 \$ *Première phase de la construction du Centre communautaire*
- ❖ 2022 1 400 000 \$ *Deuxième phase de la construction du Centre communautaire*
- ❖ 2023 75 000 \$ *Travaux de réfection de la patinoire extérieure*

**2020-12-159 RECONDUCTION DU CONTRAT DE TRAVAIL DU
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER DE LA MUNICIPALITÉ**

ATTENDU QU'un contrat de travail est intervenu entre la Municipalité et Monsieur Marc Leblanc, directeur général et secrétaire-trésorier, en date du 5 octobre 2020;

ATTENDU QUE la clause 3.1 du contrat stipule qu'il s'agit d'un contrat à durée déterminée qui prendra fin le 31 décembre 2020;

ATTENDU QU'il est de l'intention des parties de renouveler la durée du contrat du directeur général et secrétaire-trésorier pour une nouvelle période déterminée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Pierre Després et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le contrat de travail de Monsieur Marc Leblanc, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité, soit reconduit jusqu'au 30 juin 2021;

QUE le contrat de travail intervenu entre la Municipalité et Monsieur Leblanc, en date du 5 octobre 2020, soit reconduit aux mêmes conditions pour cette période.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

La présente séance se tenant à huis clos, les citoyens ont été invités dans l'avis public publié à cet effet sur le site Internet de la Municipalité et sa page Facebook, à formuler et à faire parvenir à la direction générale toute question adressée au conseil municipal.

Aucune question n'a été reçue.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

A 19 h 50 minutes tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le président de l'assemblée Monsieur André St-Pierre, déclare la séance close et lève l'assemblée.

.....
M. André St-Pierre, maire

.....
Marc Leblanc, LL.B.
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, André St-Pierre, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.